

La Côte-Saint-André **POUR TOUS**

Décembre 2021

**Chères Côtôises, chers Côtôis,
Voici un rapide aperçu de nos dernières interventions médiatiques.
A lire, à relire pour vous faire une opinion sur nos idées
pour faire vivre la commune.
Le débat est ouvert !**

Et si on tentait le coup d'une ville où le piéton deviendrait prioritaire ?

Le partage de l'espace public, un enjeu de demain à saisir rapidement à la Côte-Saint-André. Pourquoi ? Parce que c'est un pari gagnant pour tout le monde :

- ➔ Cela améliore le quotidien des habitants (bruit, pollution, sécurité des déplacements piétons et vélos...)
- ➔ Toutes les études faites a posteriori le disent, cela favorise l'activité des commerces de ville
- ➔ Le retrait des véhicules permet de réimplanter des espaces arborés, des places agréables, d'apaiser l'environnement quotidien.

Un projet de la ville de demain à construire ensemble, avec les habitants et les commerçants, pour valoriser la ville de La Côte-Saint-André et son patrimoine bâti exceptionnel.



La retransmission des conseils municipaux en direct ou comment favoriser l'accès à la vie publique pour un large public !



- ✓ Pour des raisons sanitaires, les collectivités ont dû adapter l'organisation des réunions des élus : conseils, commissions... en proposant notamment des retransmissions en direct sur les réseaux sociaux ou chaînes Internet.
- ✓ Le résultat est probant un peu partout en France : une audience moyenne en forte hausse pour les conseils municipaux retransmis.

Cette "évolution" ouvre la possibilité de concilier les tâches du quotidien et l'intérêt pour la vie publique !

Un pari gagnant-gagnant qui participe à l'information des citoyens et à une plus grande transparence de la politique.

Nous souhaitons que cette pratique soit pérennisée à La Côte-Saint-André.

Bonne nouvelle, notre proposition a été entendue : vous pouvez de nouveau suivre en direct les Conseils municipaux sur la chaîne Youtube de la commune.



<<< Triste constat : l'état des jeux au Parc d'Allivet depuis plus de 6 mois.

L'état des jeux dans les parcs de la commune laisse à désirer...c'est le moins que l'on puisse dire.

Comment interpréter cette inaction de la municipalité?

Désintérêt ? Désorganisation? A vous de juger.

Une chose est certaine, les usagers concernés

sont déçus 😞 !



Depuis le 31 août 2021, la fréquence de ramassage des ordures ménagères a été diminuée sur la commune de La Côte-Saint-André et sur l'ensemble de l'intercommunalité.

Problème : on a oublié d'anticiper et de nous donner des pistes pour réussir cette transition indispensable.

Résultat : le citoyen, à juste titre, ne comprend pas cette nouvelle organisation. Et pour certains, les poubelles débordent !

Ce changement a été fait dans la précipitation et avec un manque certain d'information.

- ➔ Première raison à cette évolution : le coût environnemental de la circulation des camions. *Ces engins consomment plus de 60 litres de carburant au 100 km.*
- ➔ Seconde raison à cette évolution : limiter les futures augmentations réglementaires. *En effet, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP- une des composantes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par le citoyen), va passer de 20 € à 65 € la tonne, en 2025.*

L'objectif sous-jacent de ce changement est donc de nous inciter à diminuer nos déchets ménagers pour éviter une envolée des taxes.

La prochaine étape sera la suppression totale de la collecte en porte à porte prévue d'ici un à deux ans.

Les points d'apports collectifs seront donc multipliés sur la commune.

Mais où seront-ils positionnés ?



POUR NE PAS REPRODUIRE LA DESORGANISATION ET L'INCOMPREHENSION ACTUELLES, LES ELUS VONT DEVOIR :

- PRENDRE LEURS RESPONSABILITES
- ALLER AU CONTACT DES CITOYENS POUR TRAVAILLER ENSEMBLE CETTE QUESTION AFIN QUE L'OFFRE CORRESPONDE AUX BESOINS :
EMPLACEMENTS, TYPE DE CONTAINERS, FREQUENCE D'ENLEVEMENT, PROPRETE AUX ALENTOURS ...

ANTICIPATION, ECOUTE, CONCERTATION SERONT LES CLES DE LA REUSSITE POUR ETRE TOUS DES ACTEURS INVESTIS DANS CETTE TRANSITION.

"Une page se tourne, une autre s'ouvre!"



Jeudi 18 Novembre 2021, Jacky Laverdure, maire de la commune de 2008 à 2014 et conseiller municipal depuis 2001, a annoncé sa démission de son mandat d' élu.

Rassurez-vous, il ne nous quitte pas. Il continuera de s'investir avec l'association auprès des Côtôises et des Côtôis. Retrouvez l'intégralité de son intervention sur le site

www.lacotesaintandrepourtous.fr

A vos agendas!

Nous vous invitons à notre prochaine rencontre citoyenne :

Le samedi 15 Janvier 2022, à partir de 10h30,
sous les halles médiévales.

(dans le respect des règles sanitaires en vigueur à cette date)

Au programme : échanges, débats, discussions,
propositions ... sur tous les sujets qui vous
tiennent à cœur.

Retrouvez-nous !



<https://www.lacotesaintandrepourtous.fr>



contact@lacotesaintandrepourtous.fr



<https://www.facebook.com/La-Côte-St-André-pour-tous-255407071564458/>

La Côte-Saint-André POUR TOUS